

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013  
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05  
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15  
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05  
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice  
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20  
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude  
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25  
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00  
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

### EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - 09 366 U, maîtrise d'œuvre opération Tram-train du Médoc -  
avenant - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Préambule**

Par marché n°09 366 U, la Communauté urbaine a confié la maîtrise d'œuvre (MOE) de l'opération Tram-train du Médoc (TTM) au groupement SYSTRA / INGEROP Conseil et Ingénierie / ARTELIA Ville et Transport / ECCTA INGENIERIE SAS / BLP/ SIGNES, pour un montant de 3 037 000 € h.t. (valeur mai 2009).

Les prestations concernent notamment les études et la supervision des travaux pour :

- la réalisation en voie unique d'une infrastructure ferroviaire, incluant ouvrages d'art et stations, pouvant recevoir la circulation de tramways, tram-trains, TER ou trains de fret entre Blanquefort et la bifurcation de Beyerman ;
- la réalisation en voie unique, incluant ouvrages d'arts et stations, d'une infrastructure dédiée à la circulation des tramways et des tram-trains, entre la bifurcation de Beyerman et le raccordement à la ligne C du tramway ;
- les aménagements urbains attenants ;
- les systèmes d'alimentation, d'aide à l'exploitation et d'information des voyageurs ;
- tout aménagement d'intermodalité entre le réseau existant et les autres modes de déplacements.

Les études, qui concernent la réalisation d'une infrastructure ferroviaire exploitée dans un premier temps en voie unique pour la circulation de tramways, devront être menées pour permettre, dans un second temps, à cette infrastructure d'accueillir la circulation de tram-trains et de convois ferroviaires. Ainsi les études doivent tendre à ce que les infrastructures et le matériel mis en place puissent le plus possible être utilisés par les divers types de matériel roulant (tramway, tram-train, TER, train de fret, ...).

Le tracé de base part de la ligne C du tramway au niveau de « Cracovie », puis emprunte l'emprise ferroviaire qui n'est plus exploitée jusqu'à la bifurcation « la Vache » en voie unique. Le Maître d'œuvre étudiera les modalités du doublement de cette voie dans le

cadre de l'évolution de l'infrastructure et d'une liaison entre le « Chemin de fer de ceinture » et le pont Bacalan-Bastide.

Par délibération, le Conseil de Communauté du 23 septembre 2011 a autorisé la signature d'un avenant n°1. Cet avenant n°1 a eu pour but d'acter des prestations d'études complémentaires et l'augmentation de la mission MOD.

Par cet avenant n°1, le montant du marché a été porté de 3 037 000 € à 3 294 455 € ht.

Par délibération, le Conseil de Communauté du 26 octobre 2012 a autorisé la signature d'un avenant n°2. Cet avenant n°2 a eu pour but d'acter des prestations d'études complémentaires, l'augmentation de la mission MOD, arrêter le coût prévisionnel des travaux, déterminer le forfait définitif de rémunération et valider l'avant projet.

Par cet avenant n°2, le montant du marché a été porté de 3 294 455 € à 5 223 510 € ht.

Le présent avenant n°3 a pour but de :

1. Prendre en compte les modifications de programme développées ci après.
2. Arrêter le coût prévisionnel des travaux et déterminer la rémunération du maître d'œuvre.

---

#### Détails des modifications mineures de programme et prestations supplémentaires

##### Modifications de programme destinées à améliorer le confort des usagers :

- Les études préliminaires proposaient une traversée à niveau à Beyerman sur la commune de Bruges. Lors du COPIL du 1<sup>er</sup> juillet 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a demandé le remplacement de la traversée à niveau par une traversée dénivelée essentiellement pour la sécurité du franchissement par rapport aux exigences ferroviaires de croisement de matériel roulant mais également pour assurer une exploitation satisfaisante et permettent une intégration urbaine en prévision des conclusions de l'étude du projet 50 000 logements.

Il est nécessaire de se doter d'images de synthèse destinée à une meilleure appréhension du projet par les futurs usagers.

- Afin d'améliorer le confort des piétons sur les cheminements qui leurs sont destinés, le revêtement utilisé pourrait être du béton hydrosablé et non plus du stabilisé ce qui nécessite de reprendre les plans d'insertion et d'aménagement urbains situés aux stations Tiscot, gare de Bruges et gare de Blanquefort. Dans la même optique le revêtement du Parc-relais de Bruges pourrait être modifié.

L'accès à la gare de Bruges et la desserte de la ville pourrait être également amélioré par la mise en place d'une passerelle permettant de relier les deux quartiers de la ville. Une étude préliminaire permettra de présenter des solutions techniques envisageables ainsi que leurs coûts.

Un cheminement supplémentaire d'accès au local d'exploitation de Cracovie sera créé.

Au droit de la station Cracovie, dont le génie civil est légèrement adapté, seront également créés des emplacements pour les arrêts de bus et leurs abris voyageurs afin de permettre une parfaite correspondance entre la Liane 7 et le TTM.

Ces éléments nécessitent une reprise des études de maîtrise d'œuvre.

- L'ensemble des abris cycles des parcs-relais de la phase 3 des extensions du réseau du tramway seront fermés. Le TTM est concerné par l'abri situé au parc-relais de Blanquefort, ce qui nécessite une reprise des études des plans du maître d'œuvre.

- Afin d'améliorer le confort des cyclistes sur la piste Bordeaux – Lacanau pendant les travaux du TTM, son itinéraire a été allongé afin de contourner les principaux lieux du chantier.

Ces éléments nécessitent des études de maîtrise d'œuvre.

- Intégration sur les plans de plantations

Il est également proposé une amélioration du confort visuel des usagers via la plantation de plantes grimpantes, du côté TTM, sur les murs qui séparent les riverains de la voie du TTM au voisinage de la gare de Blanquefort. Ainsi l'entretien de l'ouvrage sera facilité par la non prolifération des tags.

- Pendant les travaux, au niveau du chantier de la paroi lutécienne rue des Arbousiers à Bruges, des bâches d'occultation seront posées sur les barrières de chantier afin de minimiser la gêne des riverains.

- Il a été demandé par la Ville de Bruges d'uniformiser le traitement des accès aux stations et d'appliquer la charte d'éclairage de la Ville ce qui nécessite une reprise des plans d'éclairage publics.

**Coût global des prestations d'études liées à l'amélioration du confort des usagers : 68 370 €HT.**

**Coût global estimé des prestations de travaux liées à l'amélioration du confort des usagers ayant une incidence sur le Co : 236 267 €HT.**

*Modifications mineures de programme liées à des besoins de renforcement de la sécurité des personnes et des biens :*

- Plusieurs modifications de programme ont trait au renforcement de la sécurité, certaines propositions d'évolutions portent sur des aménagements de voirie repensés autour du projet TTM afin de renforcer la sécurité des piétons, cyclistes ou véhicules.

Il s'agit de :

- La réalisation d'un accès de maintenance pour les engins de SGACUB aux regards existants. Cet équipement étant positionné en fond de parcelle du P+R de Bruges, cet accès limite la dangerosité du fait des différents flux de circulation.

- Le carrefour proposé initialement rue Durin à Bruges était constitué d'un carrefour à feux, sans îlot. Il est souhaitable de renforcer la sécurité au niveau de ce passage fréquenté en créant un carrefour avec signalisation fixe (STOP) et îlot central.

Ces modifications nécessitent principalement de reprendre les plans d'exécution, de voirie, d'assainissement, de nivellement, de revêtement, de signalisation horizontale et verticale.

- L'organisme sécurité sollicité par la Communauté urbaine de Bordeaux a préconisé la mise en place de dalles podotactiles de part et d'autres des passages à niveau n°4, 6, 9 et 12.

Il convient alors de reprendre quelques études relatives aux plans d'aménagement urbains et d'infrastructures.

- La sécurité sur la voie publique a dû être renforcée pendant 20 jours, ce qui a nécessité des prestations de coordination des travaux supplémentaires. En effet, deux hommes trafic ont pris position pour faire transiter les piétons en toute sécurité sur les accès de chantier, le trottoir opposé étant occupé par un chantier de fonçage.
- Sur les allées de Boutaut, le mode de fixation des barrières a été repensé afin d'y simplifier la circulation des deux roues notamment mais surtout de diminuer la dangerosité potentielle des barrières initialement prévues.
- La paroi lutécienne du marché GC5 située rue des Arbousiers à Bruges avait été envisagée par la maîtrise d'œuvre d'une épaisseur qui s'est révélée insuffisante du point de vue de la sécurité, la réalisation définitive comprendra un mur monobloc de 0,19 m d'épaisseur en béton projeté.

**Coût global des prestations d'études liées à des besoins de renforcement de la sécurité des personnes et des biens : 10 160 €HT.**

**Coût global estimé des prestations de travaux liées à des besoins de renforcement de la sécurité des personnes et des biens ayant une incidence sur le Co : 90 222 €HT.**

#### Modifications mineures de programme liées à des améliorations de service :

Le projet de voirie situé au droit du bâtiment voyageurs du TTM de Blanquefort peut être amélioré de manière à préserver le croisement à double sens des bus dans la rue. Le linéaire de voirie projeté sera réduit.

Il est proposé de créer un retournement à la station de la Vache vers Blanquefort afin d'être en capacité de mettre en place un service partiel en cas d'incident et de permettre une quasi continuité de l'exploitation. Cela nécessite pour le MOE de faire l'étude d'un linéaire supplémentaire puis les travaux consisteraient en l'ajout d'équipements nécessaires à ce retournement.

**Coût global des prestations d'études liées à des améliorations de service : 4 893 €HT.**

**Coût global estimé des prestations de travaux liées à des améliorations de service ayant une incidence sur le Co : - 19 247 €HT.**

*Prestations supplémentaires liées à des imprévus survenus en phase chantier :*

Le projet TTM a la particularité de se situer sur des emprises qui appartenaient à la SNCF et à RFF. Il n'avait pas été permis à la maîtrise d'ouvrage de prendre connaissance exacte des lieux et de l'environnement dans lequel le projet allait prendre forme avant le début des études. Ainsi par exemple il n'a été possible de réaliser des sondages qu'à partir d'avril 2013 soit à la mise à disposition de la plateforme.

Par conséquent les données d'entrée n'ont pas pu être transmises à la maîtrise d'œuvre de manière toujours satisfaisante. Il en résulte aujourd'hui des approximations qui sont révélées par le terrain désormais accessible.

La prise de possession du terrain révèle donc la nécessité de procéder à des études complémentaires puis aux travaux suivants :

- Après dépose des équipements de voie ferrée existants et du ballast, le fond de forme a révélé des déformations alors qu'il était prévu d'utiliser l'existant. De plus, les matériaux en place étaient gorgés d'eau ce qui ne permettait absolument pas d'y bâtir la voie ferrée nouvelle. La maîtrise d'œuvre a donc été sollicitée pour faire réaliser un traitement des matériaux en place, poser un géotextile, une sous couche ferroviaire et un enduit de cure sur le fond de forme. Il s'est agi d'augmenter les quantités de purges et d'apport des matériaux sur ce secteur compris entre la Vache et Cracovie.

Les mauvaises conditions climatiques du 1<sup>er</sup> trimestre 2013 ont également dénaturé la couche de forme située de Cracovie à la Vache rendant la portance de sous plateforme de voie insuffisante. Il faut donc envisager que la MOE reprenne ses études de dimensionnement hydraulique puis que le terrain soit traité à la chaux pour augmenter la portance du sol.

- La réalisation de la dalle de la plate forme du TTM nécessite l'approfondissement ou le dévoiement d'une conduite d'arrosage dont la présence n'était pas connue. Ne pouvant être supprimée, il est proposé d'approfondir la conduite d'arrosage. Cela nécessite des reprises d'études par le MOE.
- Lors de la réalisation du réseau d'éclairage public, il a été découvert une fosse enterrée. Il est nécessaire de réaliser un sondage pour déterminer sa géométrie et son mode de démolition puisqu'elle se situe sous le futur tracé.
- Une longrine support de garde-corps en console a été découverte au droit de l'ouvrage d'art n°5 au-dessus de la piste Bordeaux-Lacanau aussi est-il nécessaire de réaliser un blindage provisoire spécifique pour préserver cet équipement des travaux de terrassement.

- Éléments imprévus au titre de la fibre optique :  
Un relevé topographique du réseau a montré la nécessité de réaliser un dévoiement aérien de fibre optique géré par SFR/SNCF et occupant le domaine RFF, dont l'existence n'était pas connue, sur le secteur de Cracovie à la Vache.  
Cependant ce dévoiement n'est pas possible de manière uniforme et pour ce qui concerne le quai nord de la station la Vache, c'est le génie civil du quai qu'il faut adapter pour laisser les réseaux en place. Le MOE doit donc reprendre ses études en ce sens. Des études doivent être réalisées également pour décider du lieu d'implantation définitif de la fibre optique sur ce secteur.

Par conséquent l'ensemble du fichier multitubulaire a du être repris pour intégrer les nouvelles données.

- Lors des travaux de terrassement, il est apparu que la couche sous la terre végétale contenait de nombreux débris et déchets. Ceux-ci ont été analysés et ont révélé la nécessité de les évacuer en décharge agréée.
- Éléments imprévus liés aux négociations foncières et expropriations :  
Face à des difficultés d'acquisitions foncières et pour tenter de limiter le recours à la voie de l'expropriation, sur une parcelle située à Bruges il est demandé au MOE de concevoir un mur moins consommateur d'espace. Une autre parcelle, également située à Bruges, destinée à abriter le local vélo n'ayant finalement pas été acquise, ce local est déplacé à côté de la sous station du parc-relais de la Vache. La MOE est mise à contribution pour reprendre des plans d'aménagement.
- L'environnement ayant évolué au droit de la rue Laplante du fait d'aménagements de voirie en cours de chantier, ces nouvelles données d'entrées ont été prises en compte dans les plans de MOE et impliquent des adaptations des marchés de travaux.
- La SNCF a refusé que soient installées des bornes et consoles topographiques sur son domaine. Or l'implantation de ces bornes, ou d'un équivalent, est nécessaire pour réaliser la polygonale de référence. Par conséquent il faut remplacer l'outil envisagé par des équipements topographiques permettant une implantation par GPS. Cela a nécessité de la part de la MOE des temps de validation par la cellule Synthèse.

**Coût global des prestations d'études liées à des imprévus : 46 445 €HT.**

**Coût global estimé des prestations de travaux liées à des imprévus ayant une incidence sur le Co : 862 539 €HT.**

Prestations supplémentaires liées à la préservation du patrimoine naturel :

Le projet TTM nécessite dans certains lieux d'abattre des arbres. Cependant Les allées de Boutaut situées sur les communes de Bruges et du Bouscat sont emblématiques pour les arbres (tilleuls de taille importante) qui la composent. Aussi a-t-il été demandé de sauvegarder les arbres qui pouvaient l'être et de les transplanter. Seuls le strict nécessaire fera donc l'objet d'un abattage et déssouchage (19 arbres). Ainsi 7 arbres seront transplantés vers Bruges et 3 arbres seront transplantés vers le Bouscat.

**Coût global des prestations d'études liées à la préservation du patrimoine naturel : 5 220 €HT.**

**Coût global estimé des prestations de travaux ayant une incidence sur le Co liées à la préservation du patrimoine naturel : 57 627 €HT.**

Sujétions techniques imprévues au titre de la réglementation DICT :

La réglementation relative aux DICT entrée en vigueur en juillet 2012 impose au maître d'ouvrage de fournir l'état des lieux des réseaux enterrés aux entreprises. L'accès aux terrains n'avaient pas été permis à la maîtrise d'ouvrage aussi celle-ci a dû faire procéder ultérieurement aux sondages complémentaires sur les réseaux.

**Coût de la sujétion technique imprévue : 19 040 €HT.**

**Coût estimé des prestations de travaux ayant une incidence sur le Co liées à de la sujétion technique imprévue: 63 191 €HT.**

Les modifications issues du présent avenant vont modifier l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux Co était de 60 695 437 € ht (CE 05/2009).

L'ensemble des modifications de programme du présent avenant (cf impacts sur le Co précédemment cités) concourt à augmenter le coût prévisionnel des travaux Co de 1 291 299 euros. Le coût prévisionnel des travaux est donc fixé à 61 986 736 euros.

Le montant du présent avenant est de 234 138 € h.t.

Le montant du marché est porté de **5 223 510 € h.t. à 5 457 648 € h.t.**

La dépense correspondante est à imputer au budget Annexe Transports – CRB KD00 - Chapitre 23 - Compte 238 – Opération 31P121O002 Tram-train du Médoc – Programme 31P121 Tramway phase 3.

En application des articles L.2121.12 et L.2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est consultable pour les Conseillers communautaires à l'immeuble Laure Gatet – Direction de la coordination de la gestion et du contrôle – 4eme étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 11 décembre 2013,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE**

**Article 1** : Le Conseil de Communauté approuve le projet d'avenant mis à disposition des élus.

**Article 2** : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du tram train du médoc (n°09366U), avec le groupement SYSTRA / INGEROP Conseil et Ingénierie / ARTELIA Ville et Transport / ECCTA INGENIERIE SAS / BLP/ SIGNES.

**Article 3** : La dépense sera imputée au Budget Annexe Transports – CRB KD00 - Chapitre 23 - Compte 238 – Opération 31P121O002 Tram-train du Médoc – Programme 31P121 Tramway phase 3.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

M. MANGON vote contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 JANVIER 2014  
  
PUBLIÉ LE : 6 JANVIER 2014

M. GÉRARD CHAUSSET